



**RESTAURATION
RENTREE SCOLAIRE 2019/2020**

Lycée-Collège Buffon
Service intendance

COLLEGE BUFFON : INFORMATIONS SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

I) Inscription à la restauration scolaire

Si vous avez l'intention d'inscrire ou de réinscrire votre enfant au service de restauration du collège Buffon à compter de septembre 2019, vous devez préalablement faire déterminer ou faire renouveler votre tranche tarifaire.

- 1) Si vous êtes allocataire de la CAF, vous avez reçu ou allez recevoir un courrier sur lequel est indiqué votre quotient familial. Il vous suffit de joindre ce document au coupon d'inscription à la demi-pension joint ci-après et de remettre le tout au moment des inscriptions.
- 2) Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, la Ville de Paris met à votre disposition une calculette à l'adresse suivante : <https://calculette-colleges-restauration.paris.fr>
Cette calculette vous permet de calculer vous-même votre quotient familial et d'éditer votre coupon-restauration qu'il suffira de joindre au coupon d'inscription à la demi-pension joint ci-après à remettre exclusivement au bureau 143 (Intendance).
- 3) Vous pouvez également obtenir votre coupon de restauration auprès de la « cellule QF » mise en place par le Département de Paris (01.56.95.21.34 / DASCO-celluleQF@paris.fr)

DEPOT DES INSCRIPTIONS : DU 3 JUIN AU 11 SEPTEMBRE 2019 (dernier délai)

Au collège Buffon, vous aurez le choix entre :

- 1) Un forfait 5 jours (Lun / Mar / Mer / Jeu / Ven)
- 2) Un forfait 4 jours (Lun / Mar / Jeu / Ven)

L'inscription vaut donc pour les 3 trimestres de l'année scolaire.

En fonction de votre tranche tarifaire et du forfait choisi, les tarifs seront établis selon la grille instaurée par le Département de Paris (DASCO).

ATTENTION : cette facture vous étant adressée par courriel, merci de fournir dès votre inscription une adresse électronique valide.

Pour le premier trimestre, vous serez destinataire d'une facture courant septembre.

Pour le deuxième trimestre, vous serez destinataire d'une facture courant janvier.

Pour le troisième trimestre, vous serez destinataire d'une facture courant avril.

Attention : aucun dossier incomplet ne sera pris en compte

Les élèves déjà scolarisés au Clg Buffon durant l'année scolaire 2018 / 2019 doivent renouveler impérativement leur inscription pour l'année scolaire 2019 / 2020, faute de quoi l'accès au restaurant scolaire leur sera refusé.

II) Fonctionnement de la restauration scolaire

L'accès au restaurant est informatisé, un badge numéroté, valable pendant toute la scolarité, est **obligatoire. Il vous sera délivré en même temps que l'inscription de votre enfant dans l'établissement gratuitement.** Sa perte entraîne son remplacement au prix de **6,50 euros**. En cas de perte de badge le signaler à l'intendance.

Des facilités de paiement sont accordées par l'intendant sur simple demande écrite.

Les bourses nationales accordées aux familles se déduisent, sauf demande expresse contraire, des frais de restauration scolaire.

Coupon d'inscription à la demi-pension

A remettre OBLIGATOIREMENT avec le document de calcul de quotient familial

Nom :	
Prénom :	
Classe:	
N° badge (anciens élèves uniquement):	
FORFAIT 5 JOURS <input type="checkbox"/>	FORFAIT 4 JOURS <input type="checkbox"/>

Adresse électronique pour l'envoi des factures (en lettres majuscules – 1 seule adresse possible):

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL DE L'ELEVE :